



QUELQUES MOTS DE NOTRE ÉVÊQUE

PUBLICATION: 12 NOVEMBRE 2008

« **RÉAPPRENDRE LES BIENFAITS DE TOUTE CONFESSION INDIVIDUELLE** » (2)

La consigne donnée par le pape Jean-Paul II en avril 2002 et rendue obligatoire au Canada depuis janvier 2008, d'écarter toute absolution collective à moins de situations de très grave nécessité et de réaffirmer que la confession individuelle est l'unique mode ordinaire par lequel un pécheur conscient d'un péché grave, est réconcilié avec Dieu et avec l'Église, nous oblige à revoir notre perception de ce grand sacrement du pardon comme geste divin.

PÉCHÉ GRAVE

Le pape Jean-Paul II parle d'un pécheur conscient d'un péché grave... Qu'est-ce que cela veut dire? Au début du christianisme, on pointait trois de ces péchés: l'adultère, l'homicide et l'apostasie. Puis on s'est mis à publier des listes et des listes d'actions susceptibles d'être désignées « péchés mortels », la moindre peccadille pouvant être classée par certains moralistes comme « péché mortel ». Beaucoup de gens ont été fortement marqués par ces enseignements de style plutôt janséniste. Je me rappellerai toujours qu'il y a une distinction entre péché mortel et péché véniel. Je me souviendrai toujours qu'il faut au moins trois éléments pour commettre un péché mortel: une matière grave, une pleine connaissance de cette gravité et un plein consentement de la volonté: si l'un de ces éléments manque, on ne peut pas dire qu'il y a péché mortel. L'Église fait une obligation de confesser une fois l'an les péchés mortels commis. Lorsque l'on parle de péché grave, l'on parle alors d'actes qui doivent être pris sérieusement en considération et que l'on a commis en toute connaissance et volonté. Les « listes » de péchés que nous avons connues à une certaine époque pas trop lointaine, mettaient l'accent sur les fautes surtout d'ordre sexuel. Les fautes « commises contre le sixième et le neuvième commandement de Dieu » étaient davantage mises en relief. L'honnêteté et la justice auraient dû retenir davantage l'attention. Le Seigneur Jésus nous a laissé deux seuls commandements qui n'en font qu'un: « Tu aimeras ton Dieu de tout coeur, de toute ton âme et de toutes tes forces et tu aimeras ton prochain comme toi! » Ce sont les fautes commises contre ce double commandement qu'il importe avant tout de confesser, quand il y a matière grave. Il faudrait être des croyants sourds ou aveugles ou encore vivant sur une autre planète, pour oser affirmer qu'il n'y a plus de péchés aujourd'hui. Ou encore, il faudrait ne plus avoir de croyance en Dieu pour oser affirmer que notre alliance n'est jamais atténuée dans nos relations avec lui et avec notre prochain.

MEURTRIERS SANS FRONTIÈRE

L'été dernier, j'ai longuement médité le récit biblique qui nous raconte comment Achab le roi de Samarie et la reine Jézabel, son épouse, avaient accusé faussement et fait mettre à mort leur voisin, Naboth, afin de s'emparer de sa vigne. Il a fallu l'intervention du prophète Élie pour qu'ils prennent au sérieux ce crime affreux qu'ils avaient froidement commis. En voyant tout ce que l'on fait subir aujourd'hui aux plus pauvres de notre société en les exposant à une mort certaine, j'ai osé écrire un chant, car de nos jours encore, il y a des Achab assassins et des Jézabel meurtrières: « Qui nous délivrera des Achab assassins? Qui nous libérera des Jézabel meurtrières? Ils volent nos terres; ils tuent nos familles; ils déshonorent Dieu. Mais Dieu veille sur le pauvre et lui accorde l'espérance de vivre dans un monde plus juste. Il y a trois mille ans vivaient en Samarie la reine Jézabel et Achab, son mari. Désireux d'augmenter encore leurs propriétés, ils voulaient la vigne de leur voisin Naboth. 'Cette vigne est à moi, c'est un héritage; jamais je ne céderai malgré votre argent'. Le roi et la reine décident d'en finir. Ils lui organisent un procès odieux, l'accusant d'avoir, devant témoins, maudit Dieu. Naboth est lapidé face à ses accusateurs. Achab et Jézabel s'emparent de la vigne sans honte ni scrupule: ils sont les tout-puissants. Le Seigneur envoie aux meurtriers sans remord le prophète Élie qui leur ouvre les yeux: 'Vous avez commis un meurtre des plus odieux; vous mourrez à l'endroit où Naboth fut tué; des chiens laperont votre sang coupable.' Achab se repentit, Jézabel persista. Des tueurs voraces, tels Achab et Jézabel, parcourent notre univers aujourd'hui. Ils volent sans vergogne et tuent sans pitié. Ils appauvrissent alors les plus démunis jusqu'à leur enlever les biens essentiels, en augmentant les prix, en devenant les tout-puissants. »

MATIÈRE GRAVE...

L'exemple d'Achab et de Jézabel peut illustrer ce que nous pouvons entendre par péché grave: voler sans vergogne, piller les plus pauvres, diffamer quelqu'un, briser les liens de bonté et d'amitié entre les personnes, devenir de plus en plus injustes envers quiconque, ne pas se préoccuper des victimes des bandits qui enlèvent à leurs frères les biens les plus essentiels, que ce soit dans l'alimentation, l'habitation, le vêtement, leur déplacement, leur honneur. « Tout ce que vous avez fait aux plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait... » Ces actes sont loin d'être des « peccadilles ». Saint Basile et saint Jean Chrysostome avaient raison de s'élever contre ceux qui volaient ou s'emparaient des biens qui appartenaient aux affamés, aux miséreux et aux démunis: « Aux affamés appartient le pain que tu gardes; aux miséreux appartient l'argent que tu enfouis, aux démunis appartiennent les biens que tu gaspilles, à l'homme nu appartient le manteau que tu caches... » Ce sont des exemples de péchés graves, bien plus graves parfois que ceux qui sont commis « contre la chair » sans leur enlever toutefois leur sévérité, tels les agressions sexuelles ou violentes, les actes de prostitution ou le tourisme dit sexuel. Mais il y a aussi des péchés graves contre Dieu lui-même: le blasphème conscient et voulu en est un, le parjure, le non-respect des lieux et des choses saintes sans oublier l'indifférence religieuse voulue et consciente, la révolte religieuse, etc.

L'AIDE DE QUELQU'UN

Si le prophète a eu le tour de réveiller de leur torpeur Achab et Jézabel, parfois il est nécessaire qu'un collègue, une épouse, un pasteur, un catéchète nous fasse prendre conscience de la gravité des gestes que nous posons. Ainsi, il serait grave que des parents ne se préoccupent pas de la formation

chrétienne de leurs enfants tout comme il serait grave qu'ils ne se soucient pas de son développement physique et intellectuel. Pour comprendre la gravité de l'action d'un croyant ou d'une croyante, il faut sans cesse la placer sous le regard de Dieu, par rapport à l'alliance que Dieu a voulu créer avec l'homme ou la femme. La reconnaissance de la gravité de nos gestes et de leur aveu peut devenir source de libération.

+ François Thibodeau cjm

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston